

Les Chibanis marocains réclament "justice" à la SNCF, décision le 21 septembre

Ils quittent la SNCF amers, avec le sentiment de s'être fait "arnaquer": plus de 800 cheminots de nationalité ou d'origine marocaine, dont les recours contre la SNCF sont examinés depuis lundi 23 mars, ont saisi les Prud'hommes pour discrimination durant leur carrière.

Embauchés au début des années 70 comme contractuels, donc avec un contrat de droit privé, ces agents à la retraite, ou proches de la retraite, ne relèvent pour la plupart pas du statut particulier des cheminots, plus avantageux mais réservé aux ressortissants européens.

Ils affirment avoir été "cantonés" aux plus bas niveaux de qualification et pénalisés à l'heure de la retraite. La SNCF conteste toute discrimination.

Lundi matin, plus de 150 "Chibanis" (cheveux blancs en arabe), et quelques veuves, se sont entassés dans la plus grande salle du Conseil des Prud'hommes de Paris, qui examinait une première série de 200 recours. Au total 832 dossiers ont été déposés, les premiers en 2005. Les audiences son prévues jusqu'à vendredi.

Les conseillers prud'hommes n'ayant pas réussi précédemment à se mettre d'accord, les recours sont cette fois entre les mains d'un juge professionnel, qui rendra sa décision le 21 septembre.

"21 septembre Inch' Allah", répète en sortant de la salle d'audience Abdelkader Kardoudi, 61 ans, agent d'accueil à Saint-Lazare. "On a



• Les Cheminots marocains "arnaqués" ?

travaillé honnêtement et on a été discriminés, on veut la justice", explique ce cheminot recruté en 1973 pour assembler les trains à la gare de triage de Longwy, en Lorraine, "où personne ne voulait travailler", dit-il.

"La SNCF doit réparer l'honneur de ces gens-là", "ils ont fait le même métier et ont été exclus du cadre permanent qui offre beaucoup d'avantages", insiste Abdelkader Bendali, professeur marocain d'économie et de droit au côté des plaignants depuis plusieurs années.

Pour la SNCF, l'enjeu est financièrement lourd puisque les plaignants réclament chacun en moyenne 400.000 euros de

dommages et intérêts.

"Indigènes du rail"

Devant le tribunal du travail, les avocats des deux parties ont livré bataille.

L'avocate des cheminots, Clélie de Lesquen, a accusé la SNCF de "déni" et d'"ingratitude" vis-à-vis de salariés qui ont selon elle subi "une situation de discrimination latente qui a duré en moyenne 38 ans" en étant "cantonés" aux plus bas échelons, ceux des agents d'exécution.

Elle a accusé la SNCF de vouloir "tromper les juges" en leur remettant "des dossiers truqués"

pour comparer les carrières, des dossiers de cheminots ayant des "problèmes", avec l'alcool notamment.

"Bien entendu on comprend le pathos" du dossier, lui a rétorqué Jean-Luc Hirsch, l'avocat de la SNCF. "Mais il ne suffit pas de plaider en invoquant de grands principes pour avoir raison, il faut des éléments objectifs", a-t-il ajouté en déplorant "l'imprécision" des recours.

L'avocat de la compagnie ferroviaire s'est employé à démontrer "l'absence totale de discrimination" en expliquant que les plaignants se trompaient en voulant "comparer ce qui n'est pas comparable". La "distinction"

entre agents au statut et contractuels est "parfaitement légale" et en conséquence, "les agents au statut relèvent d'une caisse de retraite spécifique", a-t-il rappelé.

Les contractuels peuvent "se présenter aux examens aux mêmes conditions que les statutaires", et au fil des ans, la SNCF "n'a eu de cesse d'essayer d'harmoniser la situation" entre agents des deux régimes, a assuré l'avocat, qui a en outre invoqué "des problèmes de prescription".

Sa plaidoirie a déclenché à plusieurs reprises des murmures de protestation. Preuve qu'"il n'y a rien d'extraordinaire à rester agent d'exécution", il a brandi "un panel significatif" de "1.000 agents statutaires restés toute leur vie" au bas de l'échelle.

"On ne demande pas l'aumône, mais la justice et l'égalité", explique à l'AFP Ksioua Ghaouti, 66 ans, l'un des 113 plaignants qui parviendront - tardivement - à accéder au fameux "cadre permanent" mais sans parvenir à faire reconnaître leur ancienneté. "On a dit que nous étions les +indigènes du rail+, comme il y a eu les combattants marocains, c'est vrai", "on était de la main d'oeuvre facile".